



Le 14/03/2022,

Madame, Monsieur la (le) directrice (eur) d'école/proviseur(e),

Le Ministère de l'Éducation Nationale prévoit à compter du lundi 14 mars 2022 la levée du port du masque en intérieur pour tous les établissements scolaires, écoles, collèges et lycées. J'ai bien reçu votre information selon laquelle vous avez décidé de maintenir l'obligation du masque aux enfants à partir de lundi 14 mars 2022.

Or, il résulte des articles 34 et 37 de la Constitution française que seule la loi peut prendre une telle décision. Les administrations de la République que vous représentez, ne peuvent qu'aménager des règles existantes : elles ne peuvent en créer. Votre décision est donc non seulement illégale et elle engage votre responsabilité personnelle et celle de votre établissement pour abus de pouvoir comme prévu par les articles 432-4 et 432-5 du code pénal.

La loi sur le port du masque étant une loi d'exception, la règle sur l'interdiction d'imposer la dissimulation du visage s'applique ainsi que l'article 222-14-3 du code pénal sur les violences physiques et psychologiques. Ces peines sont aggravées s'agissant d'enfants.

Je vous demande donc de retirer sans délai votre décision. Par ailleurs, je vous demande de veiller à ce qu'il ne soit effectué aucune pression sur les enfants pour qu'ils portent un masque. Dans la négative, je transmettrai immédiatement votre information au procureur de la République, puisqu'elle constitue en elle-même le délit.

Je m'étonne en tout état de cause que l'institution en charge de l'éducation ait à ce point peur des enfants pour leur demander de conserver le masque, alors que ses effets délétères ne vous ont pas échappé. Je souhaite que la bienveillance à l'égard des enfants l'emporte sur la peur.

Bien entendu, j'envoie la copie du présent courrier au recteur d'académie et je ne manquerai pas de porter plainte si vous n'envoyez pas sans délai à l'ensemble des parents une nouvelle décision rectifiant la précédente.

Veuillez agréer Madame, Monsieur la (le) directrice (eur) d'école/proviseur(e), mes salutations distinguées.